

Commerce extérieur

Parmi tous les problèmes qui assaillent les nations commerçantes à l'heure actuelle, un des plus importants sans doute, sinon le plus important, est la résolution du Fonds monétaire international et la nécessité de remettre la question à l'étude.

Nous souhaitons bonne chance au ministre et à ses fonctionnaires et nous espérons qu'ils pourront régler nos problèmes commerciaux et aussi que, peut-être grâce à des pressions exercées sur le groupe financier, les principes traditionnels du passé seront rejetés au profit d'un accord international efficace qui permettra aux Canadiens de s'orienter dans la voie que nous voulons tous voir adopter.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en accueillant la déclaration que le ministre a déposée aujourd'hui, j'aimerais ajouter que notre parti est impatient de connaître les politiques commerciales particulières du gouvernement dans les domaines au sujet desquels, d'après la déclaration il dit s'inquiéter. Ni le ministre ni le gouvernement ne nous a fourni les grandes lignes de la politique globale du gouvernement en matière d'échanges. Nous osons espérer qu'elle sera établie lors des négociations qui doivent avoir lieu les prochains jours, de telle sorte qu'elles servent non seulement au Canada mais également aux autres nations commerçantes.

A ce propos, j'aimerais signaler trois aspects particuliers. Tout d'abord, nous aimerions que les négociations qui viennent de débiter aboutissent à une vaste libéralisation du commerce agricole. Nous aimerions notamment que les agriculteurs canadiens aient facilement accès aux marchés de l'Europe occidentale. Nous savons pertinemment que cette région du monde a appliqué pendant des années une politique hautement protectionniste dans le cas de l'agriculture, qui a empêché la libre entrée de produits agricoles canadiens et nous espérons que le ministre de l'Industrie et du Commerce prône des modifications significatives à cet égard, dont des méthodes de vente dirigée à l'échelle mondiale, afin que l'agriculteur canadien ne soit plus dans l'incertitude comme au cours des dernières années.

● (1430)

Je mentionnerai le deuxième point brièvement, car le porte-parole du parti conservateur y a déjà fait allusion. Il importe au plus haut point de s'assurer qu'on discute des barrières tant tarifaires que non tarifaires. Cela importe surtout en ce qui concerne l'accès du Canada au marché japonais qui est devenu l'un des plus importants du monde. Si je puis parler d'un produit en particulier dont je sais quelque chose, les Nord-Américains produisent précisément une petite voiture à des prix concurrentiels sur le marché mondial, qui peut notamment soutenir la concurrence avec les prix japonais, mais ils sont exclus effectivement du marché japonais par des barrières non douanières. C'est ce genre de choses qu'il faut modifier si nous voulons que les producteurs canadiens de produits secondaires, non seulement d'automobiles mais de toute une variété de produits secondaires, puissent avoir accès à ce marché mondial très important. J'espère que le ministre s'emploie très énergiquement à faire supprimer ces barrières non douanières.

La dernière observation que je tiens à faire au nom de mon parti, c'est que nous accueillons très favorablement ce nouvel intérêt pour les problèmes particuliers des pays en voie de développement. Pendant trop longtemps, les pays industrialisés, notamment le Canada, ont mis en œuvre une série de politiques commerciales revêtant fréquemment les apparences d'aide ou de développement aux pays

[M. Hellyer.]

en voie de développement, mais qui, après une analyse sérieuse de leur rentabilité, se sont toujours révélées être à l'avantage des pays industrialisés. Pour ma part, j'accueille favorablement l'inscription à l'ordre du jour de la reconnaissance des problèmes particuliers des pays pauvres du monde, et l'intention exprimée par les pays riches d'adopter des principes commerciaux qui, pour une fois, seront à l'avantage des pays pauvres.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons été heureux d'entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) nous parler de l'entente conclue entre 102 pays au sujet du commerce international.

Nous souhaitons que le Canada ait posé des gestes susceptibles d'améliorer sa situation dans les domaines de l'importation et de l'exportation, et que nous aurons parmi ces 102 nations une place non pas supérieure, mais au moins égale aux autres. Je veux dire par là que nous ne devrions plus nous contenter de commercer avec les autres pays en leur vendant ou en leur donnant presque nos matières premières, en ne finissant pas nos produits chez nous, alors que d'autres pays se servent de nos matières premières pour finir leurs produits et nous les revendre ensuite.

Je pense qu'à la suite de ces discussions, de ces ententes, le gouvernement devrait pouvoir prendre des décisions en vue de traiter chez nous nos matières premières le plus complètement possible et créer des industries secondaires; nous en manquons terriblement dans diverses régions du pays. Et en créant des industries secondaires supplémentaires nécessaires, monsieur l'Orateur, nous ne serions pas seulement des vendeurs de matières premières, mais nous pourrions transiger avec tout pays sur un pied d'égalité, relativement à des produits faits au Canada et non pas au Japon ou aux États-Unis. C'est le vœu que je forme.

Nous félicitons le ministre d'avoir conclu des ententes avec les 101 autres pays réunis à Tokyo, mais nous voudrions bien que, à la suite de cette très importante réunion, le Canada prenne des décisions à l'avantage de tout le peuple canadien.

* * *

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ SUR LA RENCONTRE QUÉBEC-CANADA

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer à la Chambre le communiqué conjoint sur la rencontre Québec-Canada sur l'énergie.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, s'il s'agit d'un communiqué, je m'y oppose. Ce n'est même pas un bon communiqué.

M. l'Orateur: Le député comprendra une fois de plus la situation difficile dans laquelle nous nous plaçons du point de vue de la procédure. La règle est claire. Je m'y suis reporté à plusieurs reprises. Tout le monde à la Chambre sait ce que l'article 41(2) et l'article 15 du Règlement prévoient. J'ai déjà dit aujourd'hui, et la semaine dernière, comme aussi à plus d'une occasion dans le passé, que l'article 15 du Règlement a pour objet de permettre à un